

Traite BERAKHOT

Le daf du Daf 19

Proposition d'ossature générale du Daf – Troisième chapitre – Daf 19 a et b

Diffamer un défunt ou un Talmid Chacham

- *Les défunts ne se soucient pas si on en parle négativement.*
- *Hachem réproouve celui qui parle négativement d'un Talmid Chacham.*
- *Même si on voit un Talmid Chacham commettre une aveira, on peut être certain qu'il a fait teshuva.*

Cas d'excommunication pour défendre l'honneur d'un Talmid Chacham

- *R. Yehoshua ben Levi soutient qu'il y a 24 cas où une personne a été excommuniée pour défendre l'honneur d'un Talmid Chacham*
- *R. Elazar n'a pu trouver que trois exemples de ce genre.*

Quelles sont les exemptions de kariat sh'ma pour les personnes qui participent à un enterrement ?

- *A l'exception d'un « homme important », les funérailles ne devraient pas commencer près du zeman de kariat sh'ma.*
- *Comment une personne qui prend part à un hesped (éloge funèbre) doit procéder pour réciter le kariat sh'ma et le shmone esrei ?*
- *Comment une personne qui participe à la shoura (*- consoler les endeuillés) doit procéder pour réciter le kariat sh'ma ? Qui en est exempté ?*

Dans quels cas le respect dû à la dignité humaine repousse certains interdits de la Torah ?

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibleurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com